



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260513-2026-121-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026

PUBLIE LE

13 MAI 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-121

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 29 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 23 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES – PRESTATIONS INTELLECTUELLES – ÉTUDE « PLATEFORME DE PARTAGE DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS POUR LA GESTION DES BAINADES EN MARNE »

**Rapporteur :** Mme Tatiana SAUSSEREAU

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, M. MESNAGER, Mme BERTRAND, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme DE OLIVEIRA, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, M. GUINTRAND

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

Mme KEITA-GASSAMA, Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF), Mme CARPE (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme DEISS (donne procuration à Mme CASTELLAR), M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme SANZ (donne procuration à M. NGANDE), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER) , Mme GARCIA (donne procuration à M. GUINTRAND)

**Secrétaire de séance :** Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 39

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 48

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00



## **Le Conseil municipal,**

**Vu** la Directive 2006/7/CE du Parlement Européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et abrogeant la directive de 76/160/CCE ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du 25 juin 2025 relative à l'approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande en vue de la passation d'un marché d'étude sur les profils de baignade en Marne

**Vu** le Code de la Santé Publique et la réglementation en vigueur en matière d'établissement des profils de baignades, de contrôle et de surveillance des eaux de baignade en rivières,

**Vu** le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

**Vu** la circulaire DGS/EA4 n°2009-389 du 30 décembre 2009 relative à l'élaboration des profils des eaux de baignades au sens de la directive 2006/7/CE ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°2018/2 du 2 janvier 2018 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence ;

**Vu** l'arrêté inter préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte Marne Vive ;

**Vu** la décision du comité de pilotage « baignade en Marne » du 8 janvier 2026 ;

**Vu** la délibération n°2026-010 en date du 18 février 2026 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes approuvant la participation de la Ville de Champigny-sur-Marne au groupement de commandes constitué avec le Syndicat Mixte Marne Vive en vue de la passation d'un marché de prestations intellectuelle pour l'étude « Plateforme de partage de données et d'informations pour la gestion de la baignade en Marne »

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> Commission Culture, sports et vie associative, émis lors de sa séance du 20 avril 2026 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 22 avril 2026 ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> Commission Éducation, enfance, jeunesse, émis lors de sa séance du 20 avril 2026 ;

**Considérant** l'ouverture progressive de sites de baignades en Marne et la nécessité d'outils partagés pour leur gestion ;

**Considérant** l'intérêt d'une plateforme digitale permettant la centralisation et l'échange des données relatives à la qualité de l'eau et au fonctionnement des sites ;

**Considérant** l'intérêt d'une mutualisation des moyens et des compétences entre les collectivités territoriales ;

**Considérant** que le Syndicat mixte Marne Vive constitue la structure la plus adaptée pour assurer la coordination d'un groupement de commandes.

**Considérant** le souhait de la Ville de Neuilly-sur-Marne, d'intégrer le dispositif,

**Après avoir délibéré,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'Avenant N°1 à la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération.

**ARTICLE 2 : CONFIRME** le Syndicat mixte Marne Vive comme coordonnateur du groupement, chargé de lancer, analyser et attribuer la consultation au nom des membres.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

**A l'unanimité,**



**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Île-de-France



La secrétaire de séance  
Mme Catherine MUSSOTTE-  
GUEDJ